

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2025-9-6-4**

**Séance du** vendredi 5 décembre  
2025

### **SUBVENTIONS CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITALE EUROPEENNE 2024-2026 - FONDS DEMOCRATIE. PROJETS "JUSTICE BRIDGE 2026" ET "PARLEMENT EUROPEEN DE LA JEUNESSE POUR L'EAU"**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, EMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
VOGT Victor donne procuration à ERBS André

WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara,  
RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

**ABSENTS :**

COUCHOT Alain, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences partagées entre les communes, les départements et les régions en matière d'éducation populaire,
- VU l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-6-1du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 – Patrimoine et rayonnement Alsacien,
- VU le 15ème Contrat triennal 2024-2026 « Strasbourg capitale européenne » conclu le 26 avril 2024 entre l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Euramétropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg,
- VU le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les différentes demandes de subventions,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 28 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du Fonds Démocratie du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2024-2026, une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 30 000 € à l'association Centre européen de la consommation pour le projet « Justice Bridge 2026 » consistant à proposer au grand public des permanences mensuelles gratuites à Kehl avec des professionnels du droit bilingues spécialisés dans les domaines du droit potentiellement litigieux en région transfrontalière ;

- Approuve la convention de financement à conclure avec le bénéficiaire précité jointe en annexe 2 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Précise que le versement de la subvention à l'association Centre européen de la consommation interviendra en une seule fois, à la signature de la convention précitée par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace, les justificatifs de dépenses étant fournis ultérieurement ;
- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet « Parlement européen de la jeunesse pour l'eau », co-organisé avec l'organisation non gouvernementale Solidarité Eau Europe, qui se tiendra du 21 au 26 septembre 2026 à Strasbourg, pour un budget total de 113 128 € dont le détail est joint en annexe n°3 à la présente délibération, et qui réunira des délégations de jeunes issus de bassins fluviaux transfrontaliers européens afin d'impliquer la jeunesse dans les enjeux de l'eau et de faire valoir sa voix auprès des décideurs politiques, étant précisé qu'une convention de partenariat à conclure entre les partenaires sera soumise au vote de la Commission permanente lors d'une prochaine séance ;
- Affecte une enveloppe de 30 000 € au financement de ce projet et note que les dépenses seront prélevées sur le budget de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture;
- Valorise la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à ce projet dans le cadre du fonds Démocratie du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » 2024-2026.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P048	O001	P048E2 3	T94	(3723) 65- 65748-043	30 000 €
<i>TOTAL</i>					30 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Stéphanie KOCHERT, membre du CA au sein du Centre Européen de la Consommation